LETTRE DE VOS CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

CLAUDE BAUCHET ET THATSANAVANH BANCHONG

EDITION THAÏLANDE 06 MAI 2023

SOMMAIRE

1/ Bilan de la visite à BANGKOK de notre sénateur YAN CHANTREL

2/ QUESTIONS SOCIALES : informations concernant la catégorie aidée de la CFE

3/ Education : questions de vos élus concernant le Lycée Français International de Bangkok

4/ CFE : réponse de la Direction à la Lettre du Collectif des Associations représentatives des Français de l'étranger résidant en Thaïlande

1/ BILAN DE LA VISITE À BANGKOK DE NOTRE SÉNATEUR YAN CHANTREL

Communiqué de notre Sénateur

« Première étape de mon déplacement en Asie et Océanie avec de nombreuses rencontres auprès de la communauté française de Thaïlande. On dénombre 14 000 Français inscrits sur les registres consulaires mais leur nombre réel est évalué à près de 45 000. C'est une communauté qui a connu une certaine croissance pendant la pandémie en raison de la venue de ressortissants français initialement installés en Chine. Cette communauté a pour particularité d'être composée à plus de 30% de compatriotes retraités installés de longue date. Ils sont un grand nombre à bénéficier de faibles pensions de retraite et font face à des difficultés concernant la prise en charge de leurs soins de santé par

la Caisse des Français de l'étranger (CFE).
À l'initiative du conseiller élu des Français de l'étranger, Claude Bauchet, j'ai pu visiter et m'entretenir avec les responsables d'établissements hospitaliers de grande qualité aux coûts abordables. Malheureusement, ces établissements ne sont pas encore agréés par VYV qui assiste la Caisse des Français de l'Étranger en Thaïlande.
Cet agrément permettrait de réaliser des économies de près de 40% sur les dépenses de santé de nos ressortissants. Il paraît essentiel que la CFE puisse rapidement mettre en place une action afin de permettre une meilleure prise en charge des soins de santé de nos compatriotes de Thaïlande et cela à moindre coût.
L'imposition des non-résidents a aussi été au cœur de mes rencontres avec notamment la découverte d'un simulateur élaboré par un de nos ressortissants pour assister nos compatriotes établis hors de France.
Enfin, j'ai visité l'une des quatre "Alliance Française" de Thaïlande qui font rayonner notre culture et la francophonie en Thaïlande.
Je tiens à remercier Claude Bauchet et Kaï Banchong pour leur mobilisation et leur travail auprès de nos compatriotes de Thaïlande ».

Rencontre à l'ambassade avec notre sénateur Yan Chantrel

Précision et remarques de vos conseillers des Français de l'étranger

Cette visite de notre Sénateur revêtait une importance particulière après notre rencontre avec la Direction de la CFE et la Lettre adressée à notre Caisse par le Collectif des Associations.

Vous trouverez dans cette Lettre la réponse de la direction de la CFE à l'initiative de ce collectif avec nos premières réactions. Nous remercions le Docteur CHUAPETCHARASOPON de son aide pour l'excellente organisation de ces visites d'hôpitaux à Bangkok. Les responsabilités de ce professionnel reconnu au sein d'une association d'hôpitaux thaïlandais et ses nombreux contacts avec le ministère de la Santé lui permettraient d'accompagner la CFE et son assistant local dans sa recherche de nouveaux établissements hospitaliers privés et publics ou universitaires d'un bon rapport qualité/prix. Vos élus n'ont pas manqué de reporter ces informations importantes à notre Ambassadeur lors de notre réunion du 18 avril dernier à l'occasion de la visite de notre Sénateur. Son Excellence Monsieur Thierry Mathou, très sensibilisé à ce sujet d'accès aux soins pour tous nos compatriotes, a pris l'initiative d'adresser une lettre à la Présidente de la CFE invitant la Caisse à envoyer une délégation dans notre pays d'accueil pour mieux appréhender la situation spécifique des soins en Thaïlande. Nous apprécions à sa juste valeur cette excellente décision de notre Ambassadeur et nous ne manquerons pas de tenir informé notre communauté des suites qui seront apportées à cette demande.

Visite des hôpitaux

2/ QUESTIONS SOCIALES : INFORMATIONS CONCERNANT LA CATÉGORIE AIDÉE DE LA CFE

Dans le cadre du Conseil consulaire au format protection et action sociale vos élus viennent de donner leur avis sur les dossiers de demande de catégorie aidée pour la CFE (Caisse des Français de l'Etranger). Nous avons à cette occasion validé 7 nouvelles demandes.
Nous tenons à informer nos concitoyens des nouvelles dispositions actées par la CFE concernant cette catégorie :

- La cotisation catégorie aidée est passée de 201€ à 210€. Les bénéficiaires de cette catégorie aidée seront avertis directement par la CFE de cette modification.

- Nous rappelons que pour avoir accès à la catégorie aidée, les revenus de la famille ne peuvent dépasser la moitié du plafond de la sécurité sociale. Ce plafond est actualisé au 01/01.2023. Il est désormais fixé à 21 996€ de revenus annuels.

- Les plus-values issues d'une vente immobilière sont désormais prises en compte.

- Si vous pensez pouvoir bénéficier de cette aide merci de consulter sur le site de l'Ambassade toutes les informations utiles au dépôt de votre demande. La nouvelle liste des pièces justificatives est précisée.

Nous rappelons également que l'AFBT (Association Française de Bienfaisance Thaïlande) mène une action très positive pour permettre à nos compatriotes à très faibles revenus de souscrire à la CFE si ceux-ci sont éligibles à la catégorie aidée. Nous diffusons ci-dessous le dernier communiqué de cette association concernant l'assurance santé des expatriés Français en Thaïlande.

AFBT (Association Française de Bienfaisance Thaïlande)

« L'Association Française de Bienfaisance en Thaïlande, AFBT, est une association caritative dont la vocation est d'aider et de soutenir les Français en difficulté qui résident de manière permanente dans le royaume.
La Thaïlande est un pays qui attire de nombreux retraités, pour certains avec des revenus modestes. Trop souvent ces retraités omettent de souscrire à une assurance-santé.
Or Il est de notoriété publique que les coûts médicaux en Thaïlande sont très élevés et sans couverture santé, il est très compliqué de se faire soigner.
Fort de ce constat, le conseil d'administration de l'AFBT a décidé en 2022, de vous apporter son aide, dans la mesure où vous êtes éligibles à la « catégorie aidée » de la CFE.
Cette catégorie, à cotisation réduite, est identique au régime général de la CFE et est accessible quel que soit votre âge.
Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette « **catégorie aidée** », nous vous recommandons de vous rapprocher du service social de l'ambassade de France et de faire une demande en suivant le lien ci-après :

https://th.ambafrance.org/Caisse-des-Francais-de-l-etranger-4300

Une fois votre dossier accepté par ledit service social, vous pourrez effectuer une demande d'aide complémentaire auprès de l'AFBT, représentant la totalité de votre cotisation annuelle, en effectuant une demande par courriel à l'adresse suivante : **thailande.afbt@gmail.com**

Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que l'AFBT analyse les demandes et prend ses décisions d'intervention selon ses propres critères. Le fait d'obtenir l'avantage de la « catégorie aidée », n'engage pas l'AFBT à une prise en charge totale ou partielle. Par la suite, en fonction de l'évolution de votre situation, l'aide pourra être renouvelée annuellement ».

3/ EDUCATION : QUESTIONS DE VOS ÉLUS CONCERNANT LE LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE BANGKOK

Yvan Schmitt, proviseur du LFIB (Lycée Français International de Bangkok)

Vos deux élus interviennent auprès de Madame notre Conseillère de coopération et d'action Culturelle et de Monsieur le Proviseur du Lycée Français International de Bangkok :

« Suite à notre dernière Lettre de conseillers des Français de l'étranger, Claude Bauchet et Thatsanavanh Banchong », des parents nous ont sollicités pour recevoir plus d'informations sur plusieurs sujets en lien direct avec le LFIB. Aussi nous nous permettons de vous signaler ces points et les questions qui en découlent pour notre communauté scolaire.

- Lors de la tenue de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) à Paris, il a été question – via la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur – de mener une étude sur le harcèlement en milieu scolaire et sur la santé mentale des élèves. Dans ce cadre il est demandé à l'AEFE de mener une enquête dans tous les établissements du réseau français, des élèves, des parents, des enseignants et personnels administratifs. Un rapport devra être présenté dès la prochaine session de l'AFE en octobre prochain. Comment le LFIB peut -il participer activement à cette étude ? Comment les parents seront ils informés du processus, de ses résultats et des actions éventuelles décidées ?

- L'objectif du doublement des effectifs des élèves de notre réseau d'établissements scolaires de l'Etranger d'ici 2030 est confirmé par le Président de la République. Le LFIB est-il concerné par cet objectif ? Dans l'affirmative comment cela peut-il se traduire pour le LFIB sans que la qualité de l'enseignement s'en trouve affectée ? Quel sera le rôle des parents dans cette éventuelle évolution ? »

Nous avons également émis le souhait qu'une communication soit faite auprès de la communauté française de Bangkok au sujet de l'avenir du Lycée compte tenu que le bail actuel sur le terrain vient à échéance en 2032. En conclusion nous avons suggéré que ces différents points soient inscrits dans la mesure du possible à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Etablissement du Lycée. Nous reviendrons sur les réponses qui seront apportées à notre intervention lors d'une prochaine Lettre de Vos Conseillers des Français de l'étranger.

Dernière minute : extrait essentiel de la réponse de **Mme Eve Lubin** Conseillère de coopération et d'action culturelle et de Monsieur Yvan Schmitt Proviseur du LFIB

« Concernant l'ordre du jour du prochain CE, la question du harcèlement scolaire sera abordée par le biais du bilan des actions de prévention. Les points 2 et 3 ne relèvent pas des compétences du Conseil d'établissement. Toutefois, s'il devait y avoir des évolutions importantes d'ici là, nous les mentionnerions en points divers et pourrions alors répondre aux premières questions. La question immobilière sera naturellement abordée avec l'ensemble de la communauté éducative, qui sera informée … et largement consultée sur le projet à mettre en œuvre. »

4/ CFE : RÉPONSE DE LA DIRECTION À LA LETTRE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER RÉSIDANT EN THAÏLANDE

Nous publions tout d'abord ci-dessous intégralement la réponse de la CFE à la Lettre du Collectif des Associations représentatives des Français de l'étranger résidant en Thaïlande cosignée par vos quatre élus au Conseil Consulaire.
Vous trouverez à la suite de cette réponse nos premiers commentaires.

Courrier réponse de la CFE

« Mesdames et Messieurs,
Nous avons pris connaissance de votre courrier du 14 mars dernier.

Permettez-nous tout d'abord de souligner que nous sommes toujours attentifs aux retours relatifs à notre activité émanant des élus et des associations de Français de l'étranger. C'est la raison pour laquelle la Présidente de la CFE, **Mme Frej**, accompagnée de plusieurs administrateurs de la CFE a tenu à participer à la visioconférence d'échange à laquelle vous faites allusion. C'est également dans cet état d'esprit que le Directeur général de la CFE, **M.Pavy**, a rencontré plusieurs élus fin mars à l'occasion de l'Assemblée des Français de l'étranger, dont deux signataires de votre courriel (MM.Chevrier et Bauchet).

Comme nous vous l'avons indiqué lors de ces échanges, nous avons étudié l'ensemble des sujets que vous exposez ; nous souhaitons vous apporter quelques informations et réponses complémentaires à nos derniers échanges.

Concernant le Tiers payant hospitalier (TPH), sujet principal de votre courriel, la CFE a considérablement étendu le réseau TPH en Thaïlande ces dernières années. Il y a 10 ans, nous ne comptions que 3 établissements conventionnés, ils ne sont pas moins de 52 à ce jour, avec une gamme de prix reflétant les écarts tarifaires propres à la Thaïlande. Ces établissements ont tous été sélectionnés pour la qualité de leurs pratiques médicales (conformes aux meilleurs standards internationaux) et leurs tarifs ont fait l'objet d'une négociation avec "l'assisteur" qui les conventionne à l'attention de nos assurés (VYV IA). Ce dernier, pour ce faire, s'appuie bien dans votre pays sur deux correspondants locaux, contrairement à ce que vous indiquez.

La prise de contact avec "l'assisteur" est fluide pour l'assuré : la ligne téléphonique 24h/24h-7j/7j (numéro français) est principalement utilisée par les établissements, nos adhérents utilisant (hors urgence) le canal mail pour échanger avec VYV. Ils obtiennent ainsi des réponses rapides.

Les hospitalisations à domicile (HAD), pour lesquelles vous demandez une prise en charge en TPH, sont déjà régulièrement prises en charge

dans ce cadre en sortie d'hospitalisation. Sur ce point, il nous semble que le besoin porte plutôt sur l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile (aide à l'habillage, à la toilette, aux repas), qui ne relève pas du périmètre de la CFE, mais pose il est vrai un réel souci pour les Français résidant en Thaïlande, notamment les personnes âgées et isolées. Nous vous rejoignons d'ailleurs sur la nécessité que l'Etat conduise une réflexion sur les mesures de solidarité nécessaires à l'étranger en faveur du grand âge.

Vous formulez des vœux concernant les évolutions à apporter à la prestation d'assistance en Thaïlande, dans le cadre du renouvellement du marché actuellement confié à VYV IA, entité du groupe mutualiste français VYV, et MSH International (selon le pays). Vos préconisations sont à l'étude, dans la limite des contraintes posées par le code des marchés publics, de la nécessité d'établir des normes adaptées à l'ensemble des pays couverts par le service et sous réserve que des clauses ne soient pas irréalistes ou de nature à exclure de façon abusive des candidats au marché. Il est également impératif que les prestations demandées soient compatibles avec nos contraintes budgétaires, s'agissant d'enveloppes limitatives.
Nous notons au passage que nous recevons des retours globalement très positifs de la prestation de TPH dans les autres pays couverts, ce qui amène à la prudence dans les évolutions à y apporter.

S'agissant de la demande de prise en charge de soins dans les hôpitaux peu coûteux à 100% en TPH, nous vous rappelons que :

- Le tiers payant n'est pas de droit à la CFE et aucun dispositif réglementaire ne le prévoit ;
- Le taux réglementaire de prise en charge des hospitalisations en Thaïlande par la CFE (appliqué hors TPH) est de 50% (Zone 2, hospitalisation en Médecine/Chirurgie/Réanimation) ;
- Le taux de 80% en TPH est déjà très avantageux, d'autant que le service de TPH ne fait l'objet d'aucune sur-cotisation dans les pays où il est proposé alors qu'il coûte à la CFE en frais d'assistance et en frais de gestion supplémentaires ;
- Notre Conseil d'administration a déjà procédé à une expérimentation de prise en charge à 100% en TPH en 2022. Cette expérimentation s'est soldée par un échec, les assurés refusant l'hospitalisation dans des hôpitaux peu coûteux, ou y rencontrant des problèmes pratiques (anglais et français non parlés dans l'établissement), ou encore n'étant pas éligibles au vu de la nature

des interventions souhaitées. De façon générale, les structures privées moins coûteuses que VYV IA propose régulièrement sont souvent déclinées par l'adhérent qui privilégie le choix de quelques structures phares, ce qui n'aide pas à développer un réseau alternatif fort.

Pour autant, cette question pourra être étudiée à nouveau par notre Conseil d'administration. Le débat devra toutefois être arbitré en tenant compte de l'inflation forte et continue de la dépense et des coûts des soins en Thaïlande, qui amène inévitablement à questionner le classement du pays en zone 2 pour les remboursements CFE, alors que les coûts moyens rejoignent désormais ceux des pays de zone 3 (sous réserve d'une étude actuarielle en cours), qui à ce jour ne sont pas éligibles au service de TPH.

Dans un autre domaine, vous évoquez la procédure mise en place il y a un an pour le **dépôt des soins en ligne**. Celle-ci a bien permis de réduire fortement le délai moyen de paiement des soins à l'étranger, qui s'établit à moins de 10 jours calendaires au second semestre 2022. Toutefois, nous constatons qu'en Thaïlande la procédure n'a pas toujours été bien comprise et que des erreurs de saisie lors du dépôt en ligne peuvent générer des réclamations pour remboursement erroné ou incomplet. Même si un temps d'accoutumance à cette évolution est normal, nous allons donc relancer une communication spécifique sur ce sujet au cours de la période à venir.

Enfin, vous proposez la création d'un **comité d'usagers**. Comme nous l'avons indiqué plus haut, nous échangeons régulièrement avec les élus, les associations, et bien entendu nos adhérents en direct ; le rôle de représentation des assurés de la CFE revient au Conseil d'administration, qui comprend 15 administrateurs élus et renouvelés dernièrement représentant les assurés (et eux-mêmes adhérents de la CFE) et 3 représentants de l'AFE.

Nous ne doutons pas que nous poursuivrons cependant le dialogue constructif et régulier qui est le nôtre. Nos échanges viennent alimenter utilement nos débats en Conseil d'administration et nourrir nos réflexions sur les améliorations à apporter à nos services._
_Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations ».

Signé : Isabelle FREJ - Présidente et Eric PAVY Directeur général

Nos premiers commentaires :

Nous accusons bien sûr réception des réponses de la CFE et nous remercions la Présidence et la Direction de la Caisse d'avoir répondu à plusieurs de nos préoccupations. Si nous nous réjouissons que nos propositions concernant le contenu du prochain appel d'offre dans le cadre du renouvellement du marché actuellement confié à VYV IA, soient bien à l'étude, nous souhaitons que celles-ci ne soient en rien dénaturées. L'objectif de trouver dans toutes les régions de Thaïlande des hôpitaux de qualité mais de moindre coût doit être une priorité afin de baisser le reste à charge du tiers payant. Ce travail n'a absolument pas été sérieusement engagé par l'assistant actuel compte tenu que près des 2/3 des hôpitaux conventionnés appartiennent au même groupe hospitalier. Nous rappelons que nous avons produit une étude portant sur plus de 150 établissements privés de Thaïlande démontrant qu'il serait tout à fait possible de sélectionner des établissements en moyenne 40 % moins chers que ceux utiliser généralement aujourd'hui. Quant à l'expérimentation de l'année dernière d'un tiers payant à 100 %, celle-ci ne pouvait aboutir qu'à un échec vues les conditions de sa mise en œuvre. L'assistant était le seul à pouvoir juger des patients auxquels ils pouvaient le proposer. Cette opération a été menée dans la plus grande discrétion de manière à ce qu'un minimum de personnes soient concernées ! Croire à l'affirmation que les assurés refusent les hôpitaux moins chers est en contradiction complète avec les retours de compatriotes qui témoignent de leur difficulté à envisager certaines opérations compte tenu du montant restant à leur charge. Le nombre croissant de catégories aidées démontre si nécessaire la réalité sociale d'une partie de notre communauté qui n'a pas les moyens financiers de souscrire à des mutuelles ou assurances privées complémentaires. Manifestement l'assistant actuel de la CFE n'a qu'une connaissance très limitée de la réalité hospitalière de notre pays d'accueil !

Les témoignages quotidiens d'assurés qui attendent leurs remboursements depuis plusieurs mois démontrent que les bénéfices de la mise en place de la nouvelle procédure de remboursement ne sont que partiels. Nous notons que la CFE s'engage à faire un effort supplémentaire d'information pour permettre à ses adhérents de Thaïlande de mieux suivre la nouvelle procédure. Cependant, nous attendons de notre Caisse des explications sérieuses qui justifient les

raisons de remboursements toujours en attente alors que la nouvelle procédure est effectivement bien appliquée.

Nous participerons prochainement aux travaux du Collectif des Associations représentatives des Français de l'étranger résidant en Thaïlande pour étudier ensemble les suites à donner à notre action sur ce sujet essentiel de solidarité. A suivre donc…

TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE

Si vous souhaitez nous poser une question, présenter un problème, une suggestion… n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner !

CLAUDE BAUCHET
Email : claudebauchet@outlook.com
Tel : +66 81 844 7747
WhatsApp et Signal disponibles

THATSANAVANH BANCHONG
Email : tk.banchong@conseiller-fde.fr
Tel : +66 87 706 5030
WhatsApp disponible

THATSANAVANH BANCHONG & CLAUDE BAUCHET

CONSEILLERS DES FRANCAIS DE L'ETRANGER

FRANCAIS DU MONDE THAÏLANDE C'EST AUSSI :

UN SITE INTERNET : FRANÇAIS DU MONDE THAÏLANDE

UNE PAGE FACEBOOK : WEB.FACEBOOK.COM/FDMTHAILANDE/